



**Termes de références l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion des forêts ripicoles de le Canton d'Agoulou et situées le long du fleuve Mono**

## **I. TERMES DE REFERENCES**

### **1.1. Contexte et justification**

En raison de leur surexploitation, les ressources naturelles, notamment les formations végétales sont menacées de disparition. L'agriculture et le changement d'utilisation des sols restent les principaux facteurs responsables de cette forte pression.

Cela n'est pas sans conséquence car la déforestation des têtes de sources et des forêts galeries finalement expose les différents réseaux hydrographiques aux phénomènes d'ensablement et autres formes de dégradation. En effet, les cours d'eau ne disposent plus de systèmes naturels de protection. Il s'avère nécessaire de sensibiliser les communautés et les décideurs sur le rôle que jouent ces formations végétales dans le bon fonctionnement des réseaux hydrographiques et les amener à prendre des mesures de protection.

De nombreuses options ou stratégies de gestion rationnelle de ces ressources existent. Elles sont de plus en plus utilisées pour faire face à la dégradation de ces écosystèmes particuliers. Les plans d'aménagement et de gestion des espaces forestiers constituent l'un de ces outils.

Le plan d'aménagement et de gestion est un outil de planification et d'exécution d'actions destinées à assurer la conservation et l'utilisation de ressources naturelles en fonction d'objectifs bien définis et du contexte physique et socioéconomique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAGE, des activités de restauration des forêts galeries et des têtes de sources ont été programmées pour permettre aux communautés locales et les ONG de la place de contribuer à l'établissement des équilibres de ces écosystèmes particuliers. Parmi ces activités figure l'élaboration des plans de gestion communautaires portant sur les forêts galeries et des têtes de sources.

### **1.2. Objectif de l'étude**

L'objectif de cette prestation est d'élaborer un (1) Plan d'aménagement et de gestion (PAG) des écosystèmes particuliers à l'échelle des forêts galeries situées le long du fleuve Mono, dans le Canton d'Agoulou, en vue d'orienter la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées de restauration et de protection des forêts galeries et des têtes de source qui pourront être intégrées dans les plans communaux de développement.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- décrire et analyser les potentialités (ressources végétales, fauniques et halieutiques) au niveau des galeries en matière de biodiversité;
- décrire l'environnement humain, les dynamiques sociales et leurs interactions avec les ressources naturelles existantes dans ces écosystèmes (pressions anthropiques exercées sur la galerie forestière : connus et potentiels) ;
- analyser les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- identifier les axes d'intervention et des activités pertinentes permettant à la commune de faire une gestion durable des ressources de ces écosystèmes et de s'impliquer dans la protection et la valorisation des ressources;
- faire une planification pluriannuelle et une budgétisation des actions ;

- proposer de normes et règles qui doivent régir l'utilisation des ressources une fois le PAG adopté ;
- formuler des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et une bonne gestion du PAG avec la participation de toutes les parties prenantes.

### **1.3. Résultats attendus**

Au terme du processus, il est attendu un plan d'aménagement et de gestion (PAG) des forêts ripicoles du Canton d'Agoulou comportant les données suivantes :

- les potentialités et contraintes en matière de conservation de la biodiversité, assortie d'une cartographie détaillée ;
- l'environnement humain, les dynamiques sociales et de leurs interactions avec les ressources naturelles de la forêt galerie ; (pressions anthropiques exercées sur la forêt galerie) est mieux connu ;
- un plan d'action quinquennal budgétisé pour la gestion durable des ressources naturelles de ces écosystèmes ;
- des normes et règles devant régir l'utilisation des ressources une fois le PAG adopté ;
- des recommandations pour une mise en œuvre efficace du PAG avec la participation de toutes les parties prenantes

### **1.4. Zone d'étude**

Le plan couvrira la section du fleuve Mono qui traverse le Canton d'Agoulou avec ses zones de servitudes et d'emprises. L'utilisation d'imagerie satellitaire ou de PVA permettra d'en déterminer l'importance.

### **1.5. Tâches du consultant**

Le consultant aura pour tâches de :

- conduire une campagne d'information et identification des acteurs ;
- collecter des données auprès des acteurs de terrain, des institutions nationales et internationales, des projets et programmes ;
- réaliser des diagnostics participatifs préalables dans les villages cibles;
- conduire des ateliers de restitution des résultats des diagnostics et de planification participative dans les villages
- traiter et analyser les données collectées selon la méthodologie convenue avec l'équipe de suivi de l'étude lors de la rencontre de cadrage ;
- élaborer le plan d'aménagement et de gestion des forêts galeries du Canton d'Agoulou et situées le long du fleuve Mono

### **1.6. Déroulement et durée de l'étude**

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être conforme à la méthodologie proposée. Les grandes lignes de cette méthodologie doivent comprendre les éléments suivants :

- élaboration et validation des outils de collecte des données et informations ;

- recherche documentaire ;
- collecte des données sur le terrain ;
- analyse des données collectées et rédaction du rapport ;
- atelier de restitution et de validation du rapport.

Une réunion de cadrage avec le consultant interviendra sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de l'étude.

La durée maximum d'exécution de l'étude est fixée à soixante (60) jours à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport final.

### **1.7. Profil du consultant**

L'étude sera menée par une équipe de consultants constituée de :

- un (1) environnementaliste de niveau Bac + 5 ans et spécialiste dans l'un des domaines suivants : gestion des ressources naturelles, environnement, conservation de la diversité biologique, gestion des aires protégées ou des écosystèmes. il devra en outre justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans le domaine du développement rural, de la gestion des ressources naturelles et des changements climatiques ; justifier d'une expérience avérée d'au moins cinq (05) années dans l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion ; avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et une capacité avérée à produire de bons rapports, avoir une maîtrise parfaite de l'outil informatique ; parler au moins l'une des langues locales (kotokoli).
- un (1) sociologue-économiste, titulaire au moins d'une maîtrise en science sociales et ayant une expérience confirmée d'au moins 05 années dans les approches participatives (animation) avec une connaissance suffisante du processus de décentralisation au Burkina Faso et de la planification locale ; parler au moins l'une des langues locales (kotokoli).
- Un (1) spécialiste en SIG/cartographie, titulaire au moins d'une maîtrise en géographie ayant au moins 05 années d'expériences dans le domaine du traitement des données cartographiques appliquée à la gestion des ressources naturelles et d'élaboration des cartes thématiques.

### **1.8. Rapportage**

Le prestataire retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les rapports suivants :

- un rapport de démarrage de l'étude, une (01) semaine après la signature du contrat ;
- un rapport provisoire de l'étude, 45 jours après le démarrage de l'étude, qui sera validé par le Comité de suivi de l'étude ;
- un rapport final de l'étude intégrant les amendements du Comité de Suivi de l'étude, une semaine après réception des amendements.

Cinq (5) exemplaires originaux du rapport final et une copie sur CD-ROM seront déposés à l'UICN. Le prestataire devra transmettre également les fichiers numériques contenant les données collectées.

### 1.9. Suivi-contrôle et validation des résultats de l'étude :

Le consultant retenu travaillera sous l'autorité du comité de suivi de l'étude. Ce Comité sera composé ainsi qu'il suit :

- Le Facilitateur du projet PAGE du Bureau UICN du Burkina ;
- L'Expert en gestion des écosystèmes du PAGE ;
- L'expert en Suivi-évaluation du PAGE ;
- Le Coordonnateur régional du PAGE ;
- Le Coordonnateur de l'Agence d'Appui aux Initiatives de Base-Région Centrale (Sokodé/Togo)
- Le Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières de la Centrale (Sokodé/Togo)

## II. INSTRUCTIONS PARTICULIERES

### 2.1. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué d'une offre technique et d'une offre financière.

L'offre technique comprendra :

- le curriculum vitae détaillé des consultants ;
- les photocopies légalisées des diplômes et attestations obtenues ;
- une description de la méthodologie proposée et un plan pour la réalisation de sa prestation.

L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Excepté les honoraires, les autres frais liés à l'organisation de l'atelier de validation ne sont pas à inclure dans l'offre financière du consultant.

### 2.2. Critères de sélection

La sélection des consultants sera faite sur la base du rapport qualité /coût. Une procédure en deux étapes sera adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera menée en premier, suivie de l'évaluation financière. Les consultants seront classés au moyen d'un système de notation technique/financière combinée, comme indiqué ci-après.

#### 2.2.1. Proposition technique

Le comité d'évaluation évaluera les propositions au moyen des critères et du système de points spécifiés suivants :

**Les critères et le système de points utilisés pour l'évaluation sont les suivants :**

	CRITERES	Note max	
i.	<b>Qualifications</b>		<b>50 points</b>
	<b>Environnementaliste</b>		
	Qualification d'ordre général : formation académique (sur la base d'une	10 pts	

	photocopie légalisée des diplômes)		
	Adéquation pour la mission (Expériences similaires dans le domaine de la mission)	10 pts	
	<b>Socio-économiste</b>		
	Qualification d'ordre général : formation académique (sur la base d'une photocopie légalisée des diplômes)	5 pts	
	Adéquation pour la mission (Expériences similaires dans le domaine de la mission)	10 pts	
	<b>Cartographe</b>		
	Qualification d'ordre général : formation académique (sur la base d'une photocopie légalisée des diplômes)	5 pts	
	Adéquation pour la mission (Expériences similaires dans le domaine de la mission)	10 pts	
<b>ii.</b>	<b>Adéquation du plan de travail et de la méthode proposée vis-à-vis du mandat</b>		<b>50 points</b>
	- Cohérence et clarté de la méthodologie proposée	20 pts	
	- Conformité du plan de travail avec les TDR	15 pts	
	- Organisation du Consultant pour la réalisation des prestations	15 pts	
	<b>TOTAL</b>		<b>100 PTS</b>

Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Les propositions recevant une note inférieure à soixante-quinze (75) points seront rejetées et les propositions financières correspondantes seront retournées sans avoir été ouvertes aux consultants qui les ont soumises.

### 2.2.2. Proposition financière

Après avoir établi si les propositions financières sont complètes et dépourvues d'erreurs de calcul, le comité d'évaluation convertira les prix libellés dans diverses monnaies dans la monnaie unique spécifiée dans les Données particulières. Le cours vendeur officiel utilisé à cet effet sera le cours émanant de la source indiquée dans les Données particulières et en vigueur à la date de remise des propositions. La proposition financière la moins disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Nf = 100 \times Fm/F$$

(F étant le prix de la proposition financière converti dans la monnaie unique).

### 2.2.3. Classement final

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations suivantes pour aboutir à une note globale (NG) :

- T = poids donné à la proposition technique, soit 0,80 ;
- F = poids donné à la proposition financière, soit 0,20 ;
- T + F = 1,

$$NG = (Nt \times T \%) + (Nf \times F \%)$$

### III. DEPOT DES DOSSIERS

Les consultants intéressés peuvent soumettre leur dossier soit en le déposant physiquement soit par courrier électronique.

1. Pour le dépôt physique, le dossier doit être sous pli fermé en un original de la proposition technique et un original de la proposition financière, ainsi que deux copies de chaque. Chaque proposition technique doit être placée dans une enveloppe portant clairement la mention « Proposition technique », et chaque proposition financière dans une autre enveloppe portant la mention « Proposition financière », ces deux enveloppes étant elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure avec la mention : « *offres pour l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion des forêts ripicoles du Canton d'Agoulou et situées le long du fleuve Mono* » et porter l'adresse suivante :

**Monsieur le Chef de Programme de l'UICN au Burkina Faso  
Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN),  
01 BP 3133 Ouagadougou 01, BURKINA FASO,  
Tél. (226) 25 31 31 54**

2. Par courrier électronique, les offres doivent être envoyées à [sylvain.zabre@iucn.org](mailto:sylvain.zabre@iucn.org) avec copie à [Florence.BASSONOKABORE@iucn.org](mailto:Florence.BASSONOKABORE@iucn.org)  
Bien vouloir mentionner en objet du message « *Offres PAG Agoulou* »

**La date limite de dépôt physique ou de l'envoi des offres par courrier électronique est fixée au Vendredi 10 juin 2016 à 15h pour le dépôt physique et à 23h pour les envois par courrier électronique.**